

FORMULAIRE 43.1

Rapport du syndic concernant l'annulation
de la proposition
(paragraphe 63(6) de la Loi)

(Intitulé Formulaire 1)

Je, _____, de _____, syndic de la proposition de _____, débiteur, fais rapport au séquestre officiel de ce qui suit :

1. La Cour _____ de _____ (province) en matière de faillite, par son ordonnance du _____, a annulé la proposition faite par _____, le _____.

2. Le tribunal a annulé la proposition à la demande de _____, syndic à la proposition (ou créancier du débiteur).

3. La proposition a été annulée pour les motifs suivants :

(Cochez les motifs qui s'appliquent.)

- Le débiteur était en défaut d'exécution d'une disposition que renferme la proposition.
- La proposition ne pouvait être maintenue sans injustice ni retard indu.
- L'approbation du tribunal a été obtenue par fraude.
- Le débiteur a été déclaré coupable d'une infraction à la Loi, (Spécifiez) _____

4. Suite à l'annulation de la proposition, le débiteur est réputé avoir fait cession en application du paragraphe 63(4) de la Loi.

5. Il a été ordonné que les biens soient dévolus à _____ syndic.

(Dans le cas d'une proposition faite par un failli, le paragraphe précédent doit être remplacé par ce qui suit:)

5. Il a été ordonné que les biens dévolus au failli par l'ordonnance approuvant la proposition soient dévolus à nouveau à _____, syndic.

Daté le _____, à _____.

Syndic autorisé en insolvabilité

REMARQUE : Lorsqu'une copie du présent avis est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tel que prescrit au Formulaire 1.1, doivent être indiqués à la fin du document.